



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 5 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « *Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Olivia Fahmy, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène une campagne préventive sur les processus/gestes à adopter en cas d'intoxications dans les lieux nocturnes, et notamment une signalétique claire, qui vise en particulier les personnes vulnérables et leurs proches afin qu'elles et ils adoptent les bons gestes lors desdites intoxications »

Et la résolution de Mme Maurane Vouga, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse contre le phénomène d'intoxication répétées dans les lieux nocturnes, notamment en établissant un recensement dans les lieux nocturnes où des formations et mesures spéciales sont mises en place et en tienne informé le Conseil communal au moins une fois par année ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 avril deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe